

83/524 du 29/6/1983

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° \_\_\_\_\_/MTPS.DGTFF.DFP.17

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

portant reclassement et nomination  
de Monsieur BAYONNE Alexandre, Atta-  
ché des Services Administratifs et  
Financiers (Administration Générale)  
de 6° échelon des services Administra-  
tifs et Financiers (SAF)

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/IS/S:

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi 25/80 du 13/II/80 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des  
fonctionnaires de la République Populaire du Congo;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret 62/426 du 29.12.62 fixant le statut des  
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers;  
(/u le décret 62/130/NF du 9.5.62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la  
prise d'effet de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de car-  
rière et reclassements, notamment en son article 1er § 2;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des  
avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le rectificatif n° 81/O16 du 26.1.81 au décret 80/  
644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-  
nistres;  
(/u le décret 81/O17 du 26.1.81 relatif aux intérieurs  
des Membres du Gouvernement;  
(/u l'arrêté n° 3175/MJT.DGT.DGAPF du 7.7.72 autorisant  
Messieurs KOUNBA Justin et BAYONNE Alexandre, Secrétaires d'Admi-  
nistration Principaux à suivre un stage en France.  
(/u l'arrêté n° 1108/MTPS.DGTFF.DFP du 30.1.82 portant  
promotion des fonctionnaires des cadres des catégories AII et B  
des SAF (Travail et Administration Générale) au titre de l'année  
1981;  
(/u la lettre n° 2247/MTAC.CAB du 4.10.82 du Directeur  
de Cabinet du Ministre de Transport et de l'aviation Civile  
(/u la demande de l'intéressé en date du 30.9.1982;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

LE DECRETE:

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret 62/426 du 19-12-62, susvisé, Monsieur BAYONNE Alexandre, Attaché des SAF de 6° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie 2 des Services Administratifs et Financiers des SAF (Administration Générale) en service à LINA-CCNGC (Lignes Nationales Aériennes Congolaises) titulaire du Doctorat de 3° cycle, Spécialité: Economie et Civilisation obtenu le 18.12.1981 à Paris (France), est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Administrateur des SAF de 3° échelon, indice IC10. Acc= Néant.

ARTICLE 2:- L'intéressé qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons, est avancé au 5° échelon de son grade indice II90.

ARTICLE 3:-Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 30.9.82, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 29 Juin 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSINA.-

Colonel LOUIS SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

AMPLIATIONS:

- JORPC.....I
- DGTFP.DFP.....3
- D.B.....3
- DCF.....I
- DOSSIER.....3
- INTERESSE.....I
- SGCM/BC.....2/-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-